



MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE
DE—OF

Montreal

Troisième année - No. 33
Third year

17 Septembre
September 1906

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montreal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"

City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Paraît le lundi matin
Published every Monday
morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year

Payables d'avance
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

GAZ ET ELECTRICITÉ

Offre de MM. Vipond & Vipond, avocats.

VIPOND & VIPOND,
Avocats.
Ernest-E. Vipond,
Herbert-S. Vipond.

Edifice du Téléphone Bell,
Rue Notre-Dame

Montréal, 31 août 1906.

Au Maire et aux Echevins de la Ville de Montréal.

Messieurs,

De la part de plusieurs capitalistes de cette Ville, nous avons l'honneur de vous informer qu'ils sont prêts à s'entendre avec la Ville au sujet d'un contrat pour la fourniture du gaz et de l'électricité, tant pour l'éclairage que pour le chauffage et la force motrice dont la Ville et les citoyens pourraient avoir besoin.

Nos clients nous autorisent à vous dire qu'ils sont en position de fournir les accommodations ci-dessus aux taux suivants:

Le gaz, pour les fins d'éclairage et de chauffage, à 85 cents par 1000 pieds cubes.

La lumière électrique à 33 1-3 p.c. plus bas que les taux actuellement en force dans cette Ville, ou, en d'autres termes, à 10 cents par heure "kilowatt"; l'électricité devant être fournie de la manière qui conviendra à votre Conseil.

Comme garantie de bonne foi, nous sommes prêts à vous offrir tout dépôt raisonnable que votre Conseil jugera nécessaire.

Espérant que le Conseil aura l'obligeance de fixer une date prochaine à laquelle nous aurons l'occasion de discuter toute la question en détail, nous demeurons,

Vos, etc.,

VIPOND & VIPOND.

* * *

VIPOND & VIPOND,
Avocats.
Ernest-E. Vipond,
Herbert-S. Vipond.

Edifice du Téléphone Bell,
Rue Notre-Dame.

Montréal, 10 septembre 1906.

Au Maire et aux Echevins de la Ville de Montréal.

Messieurs,

En rapport avec notre lettre du 31 août 1906, nous désirons y faire l'amendement suivant:

De la part de plusieurs citoyens de cette Ville, nous vous informons qu'ils sont prêts, par notre entremise, à organiser une compagnie à fonds social, ayant pour but de s'entendre avec la Ville de Montréal au sujet de la fourniture du gaz, de la lumière électrique, du chauffage et de la force motrice à la Ville et aux citoyens, aux prix suivants, savoir:

Gas, pour un droit exclusif de le fournir pendant une période de 30 ans pour l'éclairage et pour le chauffage, aux taux de 85 cents par 1000 pieds cubes.

GAS AND ELECTRICITY.

Offer of Messrs Vipond & Vipond, advocates.

VIPOND & VIPOND,
Advocates.
Ernest E. Vipond,
Herbert S. Vipond.

Bell Telephone Building,
Notre Dame Street.

Montreal, August 31st. 1906.

To the Mayor and Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

On behalf of a number of capitalists of this City, we beg to state that they are prepared to enter into a contract with the City Council of Montreal for the purpose of supplying gas and electric light, heat and power to the City and to the citizens thereof.

Our clients authorize us to say that they will be in a position to furnish the above commodities at the following rates:

Gas, for lighting and fuel purposes, at the rate of 85 cts. per 1000 cubic feet.

Electric light, at 33 1-3 per cent lower than the prevailing rate in this City; or in other words, 10 cts. per kilowatts hour. The electricity to be carried in such a manner as may be decided upon by your Council.

As a guarantee of good faith, we are prepared to make any reasonable deposit which your Council may consider necessary.

Trusting that the Council will be good enough to name an early date when we may have the opportunity of discussing this matter in detail.

We are, Gentlemen, yours, etc.

VIPOND & VIPOND.

* * *

VIPOND & VIPOND,
Advocates.
Ernest E. Vipond,
Herbert-S. Vipond.

Bell Telephone Building,
Notre Dame Street.

Montreal, September 10th 1906.

To the Mayor and Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

Referring to our letter of August 30th, 1906, we herewith beg to amend the same to read as follows:

On behalf of a number of citizens of this City, we beg to state they are prepared, through us, to organize a joint stock company for the purpose of entering into a contract with the City of Montreal for the purpose of supplying gas, electric light, heat and power to the City and citizens thereof at the following rate, viz:

Gas—For the exclusive right of supplying same for a term of thirty years, for lighting and fuel purposes, at the rate of 85 cts. per 1000 cubic feet.